



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

DECISION DU MAIRE

Dec2024-095

Mandat spécial accordé à Monsieur Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes pour un déplacement aux Sables d'Olonne dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, l'Office du Tourisme de Suresnes et Benjamin FERRÉ Navigateur du Vendée Globe

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22,

Vu la délibération n°124 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour «autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

Vu la délibération n°125 du 14 décembre 2022 portant sur la « détermination des modalités de remboursement des dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement des mandats spéciaux »,

Considérant que Monsieur Guillaume BOUDY Maire de Suresnes, se rendra aux Sables d'Olonne les 19 et 20 octobre 2024 dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, l'Office du Tourisme de Suresnes, et Benjamin FERRÉ navigateur du Vendée Globe 2024,

Décide,

- Article 1.** d'accorder à Monsieur Guillaume BOUDY Maire de Suresnes, un mandat spécial pour une mission aux Sables d'Olonne les 19 et 20 octobre 2024.
- Article 2.** que les frais engagés pour cette mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Ville au chapitre 65.
- Article 3.** que le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Suresnes, le

Pour le Maire et par délégation,

Le 11 octobre 2024

Muriel RICHARD
Première Adjointe au Maire,

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 14 octobre 2024 et publié/affiché le 14 octobre 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

Bruno MAGGUILLI

Signature numérique de Bruno
MAGGUILLI
Date : 2024.10.14 10:36:27 +02'00'

HOTEL DE VILLE

2 rue Carnot - 92151 Suresnes Cedex - Téléphone : 01 41 18 19 20 - suresnes.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20241011-Dec2024-095-AR
Date de réception préfecture : 14/10/2024